



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	14	0

**OBJET : 02-3 - SPORTS - ANIMATIONS
SPORTIVES - INTERVENTION DU
PERSONNEL TERRITORIAL SUR LE
TEMPS SCOLAIRE - CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION
NATIONALE - AUTORISATION DE
SIGNATURE /**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

206842

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 19 JUL. 2012
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 20 JUL. 2012



Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Eric PAUGET
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

La Commune, soucieuse de développer et de promouvoir une politique sportive et éducative ambitieuse, collabore, depuis le début des années 1970, avec l'Education Nationale. Cette collaboration se concrétise par des interventions dans le temps scolaire en faveur des écoliers antibois en apportant à titre gracieux différents moyens humains et matériels :

- affectation d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques ou Sportives (ETAPS) au sein des écoles et des sites de pratique sportive spécifique ;
- prise en charge par la Commune des transports ;
- mise à disposition, à titre gracieux, des équipements sportifs municipaux nécessaires.

Au travers de ce partenariat mais aussi dans le cadre de la promotion d'une pratique sportive et éducative sur le territoire de la Commune, les Educateurs Territoriaux contribuent, en qualité d'agents extérieurs privilégiés, à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et séances d'éducation physique et sportive mis en place à l'école primaire.

La réglementation précise le contenu de cette mission commune qui s'inscrit dans le respect des principes en vigueur en matière sportive, du projet de circonscription en Education Physique et Sportive et des programmes de l'Education Nationale.

C'est la raison pour laquelle, depuis 2003, l'Education Nationale et la Commune sont liées par une convention de partenariat précisant les modalités de la participation communale.

La convention arrivée à échéance le 30 juin 2012, il est, aujourd'hui, proposé de renouveler ce partenariat et ce, pour trois années scolaires.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Education Nationale, ainsi que les éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-3 - SPORTS - ANIMATIONS SPORTIVES - INTERVENTION DU PERSONNEL TERRITORIAL SUR LE TEMPS SCOLAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de 20/07/2012

l'acte :

Date de réception de 20/07/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2068-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120712-DCM2068-12-DE

Date de décision : 12/07/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes